



LE 5 JUILLET 2010

À une séance ordinaire du conseil municipal tenue au Centre communautaire de Beupré, 3 rue de Fatima Est, lundi, le 5 juillet 2010 à 20 h, à laquelle sont présents:

M. Jean-François Duclos, conseiller  
M. Éric Desaulniers, conseiller  
M. Pierre Carignan, conseiller  
M. Serge Simard, conseiller  
Mme Lise Pelletier, conseillère  
M. Pierre Renaud, conseiller

Tous conseillers formant quorum sous la présidence de M. Pierre Renaud, maire suppléant.

Également présents : Mme Johanne Gagnon, greffière et directrice générale adjointe  
M. Roch Lemieux, directeur général et trésorier

Absence motivée : M. Michel Paré, maire

4902-050710 **ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par Madame Lise Pelletier, appuyé par Monsieur Éric Desaulniers et résolu unanimement que l'ordre du jour soit adopté tel que lu.

**RAPPORT**

C.C.U.

. Rapport des permis juin 2010

. Rapport budgétaire mai 2010

. Indicateurs de gestion 2009

. **CERTIFICAT RELATIF AU DÉROULEMENT DE LA PROCÉDURE D'ENREGISTREMENT DES PERSONNES HABLES À VOTER CONCERNANT LE RÈGLEMENT #1129 TENUE LE 28 JUIN 2010**

Mme Johanne Gagnon, greffière dépose sous la cote 01-050710 son certificat suite à la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter sur le Règlement #1129 « *Règlement décrétant des travaux municipaux pour la réfection des infrastructures (conduites d'aqueduc, d'égouts sanitaire et pluvial) des rues Prévost, Côté, Beauregard et Royale comportant une dépense et un emprunt n'excédant pas 4 880 000 \$, remboursable en quarante (40) ans.* »

La greffière mentionne que le nombre de personnes habiles à voter lors du scrutin référendaire étant de 2654, que le nombre de

demandes requises pour qu'un scrutin référendaire soit tenu était de 276 et que le nombre de demandes inscrites fut de zéro (0).

4903-050710 **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 7 JUIN 2010**

Il est proposé par Monsieur Éric Desaulniers, appuyé par Monsieur Pierre Carignan et résolu unanimement d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 7 juin 2010.

Étant donné que chacun des membres du Conseil a reçu copie du procès-verbal de la séance mentionnée en titre à l'intérieur du délai prévu à l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes*, la Greffière est dispensée d'en faire la lecture.

4904-050710 **ADOPTION DES COMPTES**

Il est proposé par Monsieur Jean-François Duclos, appuyé par Monsieur Éric Desaulniers et résolu unanimement d'adopter les comptes suivants :

Numéros 1000903 à 1001006	587 092,44 \$
Journal des annulations	(150,35 \$)
Numéros 1001007 à 1001073	112 021,33 \$
Numéros 1001074 à 1001086	65 525,93 \$
Journal des annulations	(264,00 \$)

4905-050710 **ABROGER RÉOLUTION #4883-070610 (MANDAT À DAA)**

Attendu la résolution #4833-070610 adoptée le 7 juin 2010 octroyant un mandat à la firme « DAA » pour la présentation

Attendu que la MRC de La Côte-de-Beaupré assumera les coûts reliés audit mandat;

En conséquence, il est proposé par Monsieur Éric Desaulniers, appuyé par Monsieur Jean-François Duclos et résolu unanimement d'abroger la résolution #4883-070610 adoptée le 7 juin 2010.

4906-050710 **AJUSTEMENT DES QUOTES-PARTS DE LA VILLE DE BEAUPRÉ, DE LA VILLE DE SAINTE-ANNE-DE-BEAUPRÉ, DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-FERRÉOL-LES-NEIGES ET LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-JOACHIM POUR L'OPÉRATION DE LA STATION D'ÉPURATION DES EAUX USÉES POUR L'ANNÉE 2009**

CONSIDÉRANT QUE le coût d'opération de la station de l'année 2009 est de 552 449 \$ (incluant les dépenses en immobilisation);

CONSIDÉRANT les revenus provenant du traitement des eaux de lixiviation au montant de 10 520 \$ et que ces revenus n'étaient pas budgétés;

CONSIDÉRANT QUE le budget d'opération de la station de 2009 est de 568 250 \$, (incluant les dépenses en immobilisation);

CONSIDÉRANT QU'IL avait été convenu lors, de la séance du Comité intermunicipal d'assainissement des eaux usées du 5 novembre 2008, d'accumuler les intérêts générés par la réserve afin de conserver le pouvoir d'achat de la réserve et par conséquent, de ne pas redistribuer

lesdits revenus d'intérêts au montant de 798 \$ pour l'année 2009;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Serge Simard, appuyé par Monsieur Jean-François Duclos et résolu unanimement d'autoriser le remboursement d'une partie de la réserve à chacune des villes participantes selon les modalités suivantes:

Calcul du montant à distribuer:

	Budget	Réel	Écart
Lixiviat	- \$	- 10 520 \$	10 520 \$
Opération	562 250 \$	544 672 \$	17 578 \$
Immos	6 000 \$	7 777 \$	- 1 776 \$
<b>Total</b>	<b>568 250 \$</b>	<b>541 929 \$</b>	<b>26 321 \$</b>

Ventilation du montant à distribuer par municipalité selon les pourcentages réels (12 mois) de 2008 applicable pour 2009:

Ville de Beaupré (40,78%) :	(10 734 \$)
Municipalité de Saint-Joachim (6,68%) :	( 1 758 \$)
Ville de Sainte-Anne-de-Beaupré (36,60%) :	( 9 633 \$)
Municipalité de Saint-Ferréol-les-Neige (15,94 %) :	( 4 196 \$)
<b>Total :</b>	<b>(26 321 \$)</b>

Que ces sommes seront prises à même le surplus accumulé affecté en ce qui concerne la part de la Ville de Beaupré et à même les comptes à payer aux autres municipalités en ce qui les concerne.

4907-050710 **FACTURATION DE L'AJUSTEMENT DE LA QUOTE-PART DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-JOACHIM POUR L'OPÉRATION DE L'ANNÉE 2009 DU POSTE DE POMPAGE PB2**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Joachim utilise le poste de pompage PB2 et conséquemment participe au financement des opérations dudit poste de pompage conformément au *Protocole relatif à la répartition des coûts d'exploitation des ouvrages d'assainissement communs*;

CONSIDÉRANT QUE le coût réel d'opération de l'année 2009 du poste de pompage PB2 est supérieur aux prévisions budgétaires de 2009, soit 17 767 \$ au lieu de 16 697 \$;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par Monsieur Jean-François Duclos, appuyé par Monsieur Serge Simard et résolu unanimement de facturer la Municipalité de Saint-Joachim afin d'ajuster sa quote-part (48,74%) au montant de 522 \$ (plus les taxes);

4908-050710 **REMBOURSEMENT DE LA QUOTE-PART DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-JOACHIM POUR LE SURPLUS D'OPÉRATION DE L'ANNÉE 2009 POUR LES POSTES DE POMPAGE SJ1, SJ2 ET SJ3**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Joachim a signé une entente pour la fourniture de service pour l'opération et l'entretien des stations de pompage SJ1, SJ2 et SJ3 entre la Ville de Beaupré et la Municipalité de Saint-Joachim;

CONSIDÉRANT QUE les coûts d'opération de l'année 2009 des postes de

pompage SJ1, SJ2, SJ3 est moindre que les prévisions budgétaires 2009, soit 5 892 \$ au lieu de 9 266 \$ ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Jean-François Duclos, appuyé par Monsieur Serge Simard et résolu unanimement de rembourser cet écart, soit la somme de 3 374 \$, plus les taxes, à la Municipalité de Saint-Joachim;

4909-050710 **AUGMENTATION DE LA QUOTE-PART DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-JOACHIM POUR LE DÉFICIT D'OPÉRATION DE L'ANNÉE 2009 DU SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Joachim a signé une entente intermunicipale relativement au service de sécurité incendie et l'entraide lors de situations d'urgence entre la Ville de Beaupré et la Municipalité de Saint-Joachim;

CONSIDÉRANT QUE les coûts d'opération de l'année 2009 du Service de sécurité incendie sont supérieurs aux prévisions budgétaires 2009, soit de 370 933 \$ au lieu de 298 085 \$;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Jean-François Duclos, appuyé par Monsieur Serge Simard et résolu unanimement de facturer l'augmentation de la quote-part (17%) de la Municipalité de Saint-Joachim de ce déficit budgétaire, soit la somme de 12 384 \$ sans taxes.

4910-050710 **REMBOURSEMENT DE LA QUOTE-PART DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-FERRÉOL-LES-NEIGES POUR LE SURPLUS D'OPÉRATION DE L'ANNÉE 2009 DES POSTES DE POMPAGE PF1, PF2, PF3, LE RÉGULATEUR DE DÉBITS ET LA CHAMBRE DE MESURE**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Ferréol-les-Neiges a signé une entente intermunicipale pour l'opération et l'entretien des stations de pompage PF1, PF2, PF3, le régulateur de débits et la chambre de mesure;

CONSIDÉRANT QUE les coûts d'opération de l'année 2009 desdits équipements, incluant la quote-part du camion de service, sont moindres que les prévisions budgétaires 2009, soit 8 491 \$ au lieu de 12 215 \$;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Jean-François Duclos, appuyé par Monsieur Serge Simard et résolu unanimement de rembourser la quote-part de la Municipalité de Saint-Ferréol-les-Neiges de cet excédent budgétaire, soit la somme de 3 724 \$ plus taxes.

4911-050710 **ÉTUDE DE PROJETS**

Attendu la fermeture de l'usine AbitibiBowater;

Attendu que plusieurs projets de relance afférents au site de l'usine AbitibiBowater ont été déposés pour étude;

En conséquence, il est proposé par Monsieur Éric Desaulniers, appuyé par Monsieur Pierre Carignan et résolu unanimement de verser la somme de 6 250 \$ plus les taxes applicables au CLD à titre de partenaire pour l'étude des projets déposés plus 25% des dépenses afférentes.

4912-050710 **MANDAT AU CRM – ÉQUITÉ SALARIALE**

Attendu la modification à la Loi sur l'équité salariale en 2009;

Attendu que la Ville de Beaupré doit procéder au maintien de l'équité salariale comme exigé par la Loi sur l'équité salariale dont l'échéance est fixée au 31 décembre 2010;

En conséquence, il est proposé par Monsieur Jean-François Duclos, appuyé par Madame Lise Pelletier et résolu unanimement de donner mandat au CRM afin de procéder à l'évaluation du maintien de l'équité salariale, le tout suivant l'offre de services du 16 juin 2010 au montant de 3 900 \$ excluant les taxes applicables et les frais afférents.

4913-050710 **CLUB DE KAYAK - COMMANDITE**

Il est proposé par Monsieur Pierre Carignan, appuyé par Madame Lise Pelletier et résolu unanimement de verser la somme de 150 \$ à titre de commandite pour la tenue de la Coupe du Québec les 11 et 12 juillet 2010.

4914-0450710 **MAISON DES JEUNES – UTILISATION CHAPITEAU**

Il est proposé par Monsieur Pierre Carignan, appuyé par Madame Lise Pelletier et résolu unanimement d'autoriser la Maison des Jeunes à utiliser le chapiteau du plateau sportif lors du concours de talent, le 30 juillet 2010 de 16 h 30 à 23 h.

4915-050710 **LE MAGNIFIQUE**

Attendu que Le Magnifique situé dans l'édifice de l'ancienne caisse populaire désire opérer un café et vendre des jus, liqueurs, café, muffins, biscuits et galettes;

Attendu que Le Magnifique devra obtenir tous les permis nécessaires à de telles activités;

En conséquence, il est proposé par Madame Lise Pelletier, appuyé par Monsieur Pierre Carignan et résolu unanimement de permettre au Magnifique d'opérer un café et d'y vendre des jus, liqueurs, café, muffins, biscuits et galettes.

4916-050710 **SYNDICAT DES TRAVAILLEURS LOCAL 138**

Attendu que le Syndicat des travailleurs Local 138 occupe le local C-5 du Centre Communautaire;

Attendu que la compagnie AbitibiBowater a mis fin à leur participation au comité de reclassement le 30 avril 2010;

Attendu que le loyer des mois d'avril, mai et juin est demeuré impayé;

En conséquence, il est proposé par Monsieur Pierre Carignan, appuyé par Madame Lise Pelletier et résolu unanimement d'accorder une gratuité pour le loyer des mois d'avril, mai et juin pour le local C-5 situé au Centre Communautaire.

4917-050710 **FADOQ – UTILISATION DU LOCAL B-5**

Il est proposé par Monsieur Éric Desaulniers, appuyé par Monsieur Pierre Carignan et résolu unanimement d'autoriser la FADOQ à utiliser gratuitement le local B-5 situé au rez-de-chaussée du Centre communautaire à des fins de vestiaire et de bar lors de leurs activités.

4918-050710 **CONCOURS ŒUVRE D'ART**

Attendu le concours d'œuvre d'art lancé en mars 2010 afin de combler l'espace occupé par la vitrine de M4S;

Attendu que le conseil a reçu 7 propositions provenant de 3 artistes différents;

Attendu qu'une bourse de 750 \$ sera accordée pour la réalisation de l'œuvre;

En conséquence, il est proposé par Monsieur Éric Desaulniers, appuyé par Monsieur Pierre Carignan et résolu unanimement de retenir une œuvre de M. Sylvain Proulx soit une peinture sur verre intitulée « La passion de vivre ensemble ».

4919-050710 **PUBLICITÉ FEUILLET PAROISSIAL**

Il est proposé par Monsieur Pierre Carignan, appuyé par Madame Lise Pelletier et résolu unanimement de souscrire à une publicité dans le feuillet paroissial au coût de 172,00 \$ plus les taxes applicables.

4920-050710 **CONGRÈS FQM**

Il est proposé par Monsieur Éric Desaulniers, appuyé par Madame Lise Pelletier et résolu unanimement d'autoriser les membres du conseil municipal à participer au congrès de la Fédération québécoise des municipalités et d'autoriser le paiement des dépenses.

4921-050710 **VIREMENT DE CRÉDITS**

Il est proposé par Monsieur Jean-François Duclos, appuyé par Monsieur Éric Desaulniers et résolu unanimement de transférer les crédits budgétaires suivants :

<b>Conseil Poste budgétaire</b>	<b>Titre</b>	<b>Montant</b>
01-271-10-010	Cession d'équipements	(3 400) \$
02-110-00-493	Conseil activités sociales	1 500 \$
02-110-00-494	Conseil cotisation et abonnement	1 900 \$

<b>Administration Poste budgétaire</b>	<b>Titre</b>	<b>Montant</b>
02-130-00-414	Informatique	(3 300) \$
02-130-00-454	Formation et perfectionnement	(1 000) \$
02-130-00-456	Autres (déchetage, etc.)	(500) \$
02-413-00-526	Entretien réseau distribution eau	(11 700) \$
02-130-00-423	Adm: assurance responsabilité civile	9 700 \$
02-130-00-494	Adm: Cotisation et abonnement	3 300 \$
02-140-00-341	Avis publics	1 500 \$
02-150-00-419	Évaluation: honoraires prof autres	2 000 \$

<b>Incendie</b>		
<b>Poste budgétaire</b>	<b>Titre</b>	<b>Montant</b>
02-220-00-414	Informatique	(900) \$
02-220-00-494	Cotisation et abonnement	900 \$

<b>Travaux publics et Hygiène du milieu</b>		
<b>Poste budgétaire</b>	<b>Titre</b>	<b>Montant</b>
02-330-00-522	Sable et Sel	(12 000) \$
02-330-00-631	Carburant	(2 000) \$
02-320-00-425	Voirie (été) ass véhicule	(1 900) \$
02-411-00-635	Produits chimique usine eau potable	(19 000) \$
02-413-00-526	Entretien réseau distribution eau	(2 200) \$
02-320-00-422	Voirie (été) Assurance bâtiment	950 \$
02-330-00-422	Déneigement Assurance bâtiment	950 \$
02-330-00-515	Déneigement location camion et mac	30 000 \$
02-411-00-640	Usine eau potable pièces et acces.	3 000 \$
02-413-00-422	Assurance resp. Réseau distri eau	2 200 \$

<b>Frais de financement</b>		
<b>Poste budgétaire</b>	<b>Titre</b>	<b>Montant</b>
02-921-00-841	Intérêts sur obligations	(1 600) \$
02-922-00-894	Frais de refinancement (escompte)	1 600 \$

<b>Immobilisations</b>		
<b>Poste budgétaire</b>	<b>Titre</b>	<b>Montant</b>
03-913-00-726-09	Mats pour les drapeaux Hôtel de ville	(1 000) \$
03-961-00-722-03	Achat de la Caisse populaire	(27 600) \$
03-913-00-726-04	Acquisition photocopieur	14 400 \$
03-932-00-721-20	Côte de la Falaise études et analyses	13 000 \$
03-961-00-722-03	Piste cyclable blv Bélanger	1 200 \$

4922-050710 **PROJET DE CONSTRUCTION – RUE DES PIGNONS  
(LINTEAU/KELLY – TERRAIN 19)**

**Attendu** que Pignons-sur-Mont inc. a déposé des plans modifiés pour une demande de permis pour la construction d'une résidence unifamiliale isolée dans le développement domiciliaire Pignons-sur-Mont;

**Attendu** qu'en vertu des règlements numéros 972 et 1061, les projets de construction sont assujettis à l'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale;

**Attendu** que les plans ainsi modifiés répondent aux commentaires émis par les membres du comité lors de la réunion du 27 mai dernier afin que le bâtiment s'intègre mieux au cadre bâti de ce développement;

**Attendu** que les membres du comité consultatif d'urbanisme sont d'avis que la construction projetée est conforme aux objectifs et aux critères énoncés dans les règlements et que la construction projetée s'inscrit dans la continuité du cadre bâti de ce développement domiciliaire.

**En conséquence**, il est proposé par Monsieur Éric Desaulniers, appuyé par Monsieur Pierre Carignan et résolu unanimement d'approuver les plans de construction préparée par la firme Icosse en date du 15 juin 2010.

4923-050710 **PROJET DE CONSTRUCTION – RUE DES PIGNONS (PLANTE)**

**Attendu** que Pignons-sur-Mont a déposé des plans modifiés pour une

demande de permis pour la construction d'une résidence unifamiliale isolée dans le développement domiciliaire Pignons-sur-Mont;

**Attendu** que les plans initiaux ont fait l'objet d'une recommandation favorable (10-26) au conseil municipal lors de la réunion de ce comité tenue le 25 mai dernier;

**Attendu** qu'en vertu des règlements numéros 972 et 1061, les projets de construction sont assujettis à l'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale;

**Attendu** que les membres du comité du comité consultatif d'urbanisme ont procédé à l'analyse des plans déposés suivant les dispositions des règlements numéros 972 et 1061 et qu'ils sont d'avis que la construction projetée est conforme aux objectifs et aux critères énoncés dans les règlements et qu'elle s'intègre quant à son architecture aux bâtiments environnants et s'inscrit dans la continuité du cadre bâti de ce développement domiciliaire.

**En conséquence**, il est proposé par Monsieur Éric Desaulniers, appuyé par Monsieur Pierre Carignan et résolu unanimement :

- a) d'abroger la résolution #4888-070610 adoptée le 7 juin 2010;
- b) d'approuver les plans de construction préparés par la firme Icosse en date du 21 juin 2010, le tout suivant la recommandation du comité consultatif d'urbanisme.

4924-050710 **PROJET DE CONSTRUCTION – RUE DES PIGNONS (TERRAINS 20 ET 21)**

**Attendu** que Pignons-sur-Mont inc. a déposé des plans modifiés pour une demande de permis pour la construction de deux résidences unifamiliales jumelées dans le développement domiciliaire Pignons-sur-Mont;

**Attendu** que lors de la réunion du 25 mai dernier, ces projets de construction ont été présentés comme étant deux résidences unifamiliales isolées, alors qu'elles doivent être jumelées;

**Attendu** qu'en vertu des règlements numéros 972 et 1061, les projets de construction sont assujettis à l'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale;

**Attendu** que ces constructions projetées sont reliées par un espace de rangement et leur apparence architecturale n'a pas été modifiée par rapport aux plans déposés lors de la réunion du 25 mai dernier;

**Attendu** que les membres du comité consultatif d'urbanisme ont analysé les plans déposés suivant les dispositions des règlements numéros 972 et 1061 et qu'ils sont d'avis que les constructions projetées sont conformes aux objectifs et aux critères énoncés dans les règlements et qu'elles s'intègrent quant à leur architecture aux bâtiments environnants et s'inscrivent dans la continuité du cadre bâti de ce développement domiciliaire;

**En conséquence**, il est proposé par Monsieur Éric Desaulniers, appuyé par Monsieur Pierre Carignan et résolu unanimement :

- a) d'abroger les résolutions #4886-070610 et #4887-070610 adoptées le 7 juin 2010;

- b) d'approuver les plans de construction préparés par la firme Icoos en date du 18 juin 2010, le tout suivant la recommandation du comité consultatif d'urbanisme.

4925-050710 **PROJET DE CONSTRUCTION – SEIGNEURIE DE BEAUPRÉ (DEMERS/GIGUÈRE)**

**Attendu** que M. Jocelyn Boivin a déposé les plans pour une demande de permis pour la construction d'une résidence unifamiliale isolée dans le développement domiciliaire la Seigneurie de Beaupré;

**Attendu** qu'en vertu des règlements numéro 1044, le projet de construction est assujéti à l'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale;

**Attendu** que les membres du comité consultatif d'urbanisme ont analysé les plans déposés en regard du règlement numéro 1044 et qu'ils sont d'avis que le projet de construction est conforme aux objectifs et aux critères énoncés;

**En conséquence**, il est proposé par Monsieur Éric Desaulniers, appuyé par Monsieur Pierre Carignan et résolu unanimement d'approuver le projet de construction.

4926-050710 **PROJET DE CONSTRUCTION – SEIGNEURIE DE BEAUPRÉ (HALLÉ/FLYNN)**

**Attendu** que M. Jocelyn Boivin a déposé les plans pour une demande de permis pour la construction d'une résidence unifamiliale isolée dans le développement domiciliaire la Seigneurie de Beaupré;

**Attendu** qu'en vertu des règlements numéro 1044, le projet de construction est assujéti à l'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale;

**Attendu** que les membres du comité consultatif d'urbanisme ont analysé les plans déposés en égard du règlement numéro 1044 et qu'ils sont d'avis que le projet de construction est conforme aux objectifs et aux critères énoncés;

**En conséquence**, il est proposé par Monsieur Éric Desaulniers, appuyé par Monsieur Pierre Carignan et résolu unanimement d'approuver le projet de construction.

4927-050710 **PROJET DE CONSTRUCTION – FAUBOURG DE LA CRÊTE PHASE III – 91 ET 95, RUE DU GROS VALLON**

**Attendu** que M. Jocelyn Boivin a déposé les plans pour une demande de permis pour la construction de deux résidences unifamiliales jumelées dans le projet domiciliaire intégré "Faubourg de la Crête phase III";

**Attendu** qu'en vertu des règlements numéros 972 et 1061, les projets de construction sont assujéti à l'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale;

**Attendu** que les membres du comité consultatif d'urbanisme ont analysé les plans déposés suivant les dispositions des règlements numéros 972 et 1061 et qu'ils sont d'avis que les constructions projetées sont conformes aux objectifs et aux critères énoncés dans lesdits règlements et qu'elles s'inscrivent dans la continuité du cadre bâti de ce projet domiciliaire.

**En conséquence**, il est proposé par Monsieur Éric Desaulniers, appuyé par Monsieur Pierre Carignan et résolu unanimement :

- a) d'abroger la résolution #4891-070610 adoptée le 7 juin 2010;
- b) d'approuver les plans de construction préparés par l'architecte Yvan Deschênes en date du 10 juin 2010.

4928-050710 **PROJET DE CONSTRUCTION – FAUBOURG DE LA CRÊTE PHASE III – 79, 83 ET 87, RUE DU GROS-VALLON**

**Attendu** que M. Jocelyn Boivin a déposé les plans pour une demande de permis pour la construction de trois résidences unifamiliales en rangées dans le projet domiciliaire intégré "Faubourg de la Crête phase III";

**Attendu** qu'en vertu des règlements numéros 972 et 1061, les projets de construction sont assujettis à l'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale;

**Attendu** que les membres du comité consultatif d'urbanisme ont analysé les plans déposés suivant les dispositions des règlements numéros 972 et 1061 et qu'ils sont d'avis que les constructions projetées sont conformes aux objectifs et aux critères énoncés dans lesdits règlements et qu'elles s'inscrivent dans la continuité du cadre bâti de ce projet domiciliaire.

**En conséquence**, il est proposé par Monsieur Éric Desaulniers, appuyé par Monsieur Pierre Carignan et résolu unanimement d'approuver les plans de construction préparés par l'architecte Yvan Deschênes en date du 13 juin 2010.

4929-050710 **PROJET DE CONSTRUCTION – FAUBOURG DE LA CRÊTE PHASE III – 31 ET 35, RUE DU GROS VALLON**

**Attendu** que M. Jocelyn Boivin a déposé les plans pour une demande de permis pour la construction de deux résidences unifamiliales jumelées dans le projet domiciliaire intégré "Faubourg de la Crête phase III";

**Attendu** qu'en vertu des règlements numéros 972 et 1061, les projets de construction sont assujettis à l'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale;

**Attendu** que les membres du comité consultatif d'urbanisme ont analysé les plans déposés suivant les dispositions des règlements numéros 972 et 1061 et qu'ils sont d'avis que les constructions projetées sont conformes aux objectifs et aux critères énoncés dans lesdits règlements et qu'elles s'inscrivent dans la continuité du cadre bâti de ce projet domiciliaire.

**En conséquence**, il est proposé par Monsieur Éric Desaulniers, appuyé par Monsieur Pierre Carignan et résolu unanimement d'approuver les plans de construction préparés par l'architecte Yvan Deschênes en date du 9 juin 2010.

4930-050710 **PROJET DE CONSTRUCTION – FAUBOURG DE LA CRÊTE PHASE III  
– 23 ET 27, RUE DU GROS VALLON**

**Attendu** que M. Jocelyn Boivin a déposé les plans pour une demande de permis pour la construction de deux résidences unifamiliales jumelées dans le projet domiciliaire intégré "Faubourg de la Crête phase III";

**Attendu** qu'en vertu des règlements numéros 972 et 1061, les projets de construction sont assujettis à l'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale;

**Attendu** que les membres du comité consultatif d'urbanisme ont analysé les plans déposés suivant les dispositions des règlements numéros 972 et 1061 et qu'ils sont d'avis que les constructions projetées sont conformes aux objectifs et aux critères énoncés dans lesdits règlements et qu'elles s'inscrivent dans la continuité du cadre bâti de ce projet domiciliaire.

**En conséquence**, il est proposé par Monsieur Éric Desaulniers, appuyé par Monsieur Pierre Carignan et résolu unanimement d'approuver les plans de construction préparés par l'architecte Yvan Deschênes en date du 9 juin 2010.

4931-050710 **PROJET DE CONSTRUCTION – FAUBOURG DE LA CRÊTE PHASE III  
– 12, RUE DU GROS-VALLON**

**Attendu** que M. Jocelyn Boivin a déposé les plans pour une demande de permis pour la construction d'une résidence unifamiliale isolée dans le projet domiciliaire intégré "Faubourg de la Crête phase III";

**Attendu** qu'en vertu des règlements numéros 972 et 1061, les projets de construction sont assujettis à l'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale;

**Attendu** que les membres du comité consultatif d'urbanisme ont analysé les plans déposés suivant les dispositions des règlements numéros 972 et 1061 et qu'ils sont d'avis que les constructions projetées sont conformes aux objectifs et aux critères énoncés dans lesdits règlements et qu'elles s'inscrivent dans la continuité du cadre bâti de ce projet domiciliaire.

**En conséquence**, il est proposé par Monsieur Éric Desaulniers, appuyé par Monsieur Pierre Carignan et résolu unanimement d'approuver les plans de construction préparés par l'architecte Nicolas Tremblay.

4932-050710 **PROJET DE CONSTRUCTION – VILLAS MONT STE-ANNE – 375 ET  
385, RUE DES MÉSANGES**

**Attendu** qu'Habitation Canadienne a déposé les plans pour une demande de permis pour la construction de deux résidences unifamiliales jumelées dans le projet domiciliaire Villas Mont Ste-Anne;

**Attendu** qu'en vertu du règlement numéro 972, les constructions sont assujetties à l'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale;

**Attendu** que les membres du comité consultatif d'urbanisme ont analysé les plans déposés suivant les dispositions du règlement numéro 972 et qu'ils sont d'avis que les constructions projetées sont conformes aux

objectifs et aux critères énoncés dans le règlement et qu'elles s'inscrivent dans la continuité du cadre bâti de ce projet domiciliaire.

**En conséquence**, il est proposé par Monsieur Éric Desaulniers, appuyé par Monsieur Pierre Carignan et résolu unanimement d'approuver les plans de construction.

4933-050710 **PROJET DE CONSTRUCTION – VILLAS MONT STE-ANNE – 355 ET 365, RUE DES MÉSANGES**

**Attendu** qu'Habitation Canadienne a déposé les plans pour une demande de permis pour la construction de deux résidences unifamiliales jumelées dans le projet domiciliaire Villas Mont Ste-Anne;

**Attendu** qu'en vertu du règlement numéro 972, les constructions sont assujetties à l'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale;

**Attendu** que les membres du comité consultatif d'urbanisme ont analysé les plans déposés suivant les dispositions du règlement numéro 972 et qu'ils sont d'avis que les constructions projetées sont conformes aux objectifs et aux critères énoncés dans le règlement et qu'elles s'inscrivent dans la continuité du cadre bâti de ce projet domiciliaire.

**En conséquence**, il est proposé par Monsieur Éric Desaulniers, appuyé par Monsieur Pierre Carignan et résolu unanimement d'approuver les plans de construction.

4934-050710 **AUTORISATION SIGNATURE DU PROTOCOLE D'ENTENTE RELATIF À DES TRAVAUX MUNICIPAUX (PIGNONS-SUR-MONT)**

Il est proposé par Monsieur Éric Desaulniers, appuyé par Monsieur Jean-François Duclos et résolu unanimement d'autoriser M. Michel Paré, maire et Mme Johanne Gagnon, greffière à signer le protocole d'entente relatif à des travaux municipaux avec M. Denis Plante dans le cadre du projet « Pignons-sur-Mont – Phase 2 ».

4935-050710 **ACHAT TERRAIN – MORTEZ**

Attendu que la rue St-Laurent se termine par un cul-de-sac, sans cercle de virage;

Attendu que les camions de déneigement et des services publics sont dans l'obligation de devoir reculer;

Attendu qu'il est dans l'intérêt de la Ville de faire l'acquisition d'une parcelle de terrain afin d'y aménager un cercle de virage;

En conséquence, il est proposé par Monsieur Éric Desaulniers, appuyé par Monsieur Jean-François Duclos et résolu unanimement :

- a) d'acquérir de la compagnie « Gestion immobilière MORTÉZ inc. » une partie du lot 3 682 491 mesurant approximativement 1 750 pieds carrés au montant de 10 000 \$ plus les taxes applicables. Les frais d'arpentage et de notaire sont à la charge du vendeur;
- b) d'autoriser le maire et la greffière à signer tous les documents nécessaires à cet effet.

4936-050710 **EMBAUCHE DE MME CAROLINE DUCLOS LACHANCE**

Il est proposé par Monsieur Pierre Carignan, appuyé par Madame Lise Pelletier et résolu unanimement d'embaucher Mme Caroline Duclos Lachance à titre d'accompagnatrice au tarif horaire de 12,00 \$. De plus, elle travaillera 15 heures au service de garde au tarif horaire de 10,25 \$.

4937-050710 **VÉLIRIUM 2010**

. Demande d'autorisation spéciale les 3 et 5 septembre 2010

Il est proposé par Monsieur Pierre Carignan, appuyé par Monsieur Serge Simard et résolu unanimement d'autoriser la présentation de spectacles musicaux et d'animations diverses entre 21 h le 3 septembre et 3 h le matin le 4 septembre ainsi que le 5 septembre entre 21 h et 3 h le matin le 6 septembre 2010 dans le cadre des soirées « Party 4-Cross » et « Pow-Wow Électro. » Cependant, les activités ne devront pas troubler la paix et/ou la tranquillité du voisinage ni ne faire l'objet d'aucune plainte à défaut de quoi le conseil se réserve le droit de refuser l'autorisation de tenir ces activités dans le futur.

4938-050710 **VIGNETTE VÉHICULE D'URGENCE**

Il est proposé par Monsieur Jean-François Duclos, appuyé par Monsieur Éric Desaulniers et résolu unanimement d'autoriser M. Patrick Goupil, et M. Christian Paré, respectivement directeur et directeur adjoint du service de sécurité incendie de la Ville de Beaupré à présenter une « Demande d'autorisation pour la reconnaissance de véhicule d'urgence » auprès de la Société de l'assurance automobile. Tous les frais reliés à cette démarche seront assumés par chacun d'eux. La Ville n'assumera aucune responsabilité quant aux conséquences reliées à cette démarche.

4939-050710 **GYROPHARE**

Il est proposé par Monsieur Jean-François Duclos, appuyé par Monsieur Serge Simard et résolu unanimement d'autoriser l'achat de gyrophare pour le camion 801 au coût de 3 500 \$ plus les taxes applicables.

4940-050710 **DEMANDE POUR LE TRANSFERT D'UNE PARTIE DES REVENUS DE LA TAXE FÉDÉRALE D'ACCISE SUR L'ESSENCE ET DE LA CONTRIBUTION DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC PROGRAMMATION DES TRAVAUX 2010-2011-2012-2013**

ATTENDU QUE :

La municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités révisées de transfert aux municipalité du Québec d'une partie des revenus de la taxe fédérale d'accise sur l'essence et de la contribution du gouvernement du Québec pour leurs infrastructures d'eau potable, d'eaux usées et de voirie locale et de ses annexes;

La municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministère des Affaires municipales, Régions et Occupation du territoire;

Il est proposé par Monsieur Éric Desaulnier, appuyé par Monsieur Pierre Carignan et résolu unanimement que :

- la municipalité s'engage à respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle;
- la municipalité s'engage à être seule responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coût de toute sorte ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuables à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen du transfert d'une partie des revenus de la taxe fédérale d'accise sur l'essence et de la contribution du gouvernement du Québec;
- la municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi à la Direction des infrastructures du ministère des Affaires municipales, Régions et Occupation du territoire de la programmation de travaux du 21 juin 2010 et de tous les autres documents exigés par le Ministère, en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministère des Affaires municipales, Régions et Occupation du territoire;
- la municipalité s'engage à informer la Direction des infrastructures du ministère des Affaires municipales, Régions et Occupation du territoire de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution.

### **AVIS DE MOTION**

Avis de motion est donné par Monsieur Éric Desaulniers qu'il y aura présentation à une séance ultérieure d'un règlement modifiant l'article 4.6.4 du Règlement numéro 968 intitulé « *Règlement de lotissement.* »

### **PÉRIODE DE QUESTIONS**

Deux (2) personnes sont présentes et des questions sont posées concernant les sujets suivants :

- AbitibiBowater
- Piste cyclable du boul. Bélanger
- Électricité – camp d'été
- Rue des Mésanges
- Fourniture d'eau à Ste-Anne-de-Beaupré

### 4941-050710 **LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

Il est proposé par Monsieur Serge Simard, appuyé par Monsieur Éric Desaulniers et résolu unanimement que la présente assemblée soit levée à 20 h 50.

---

Pierre Renaud  
Maire suppléant

---

Johanne Gagnon, greffière et  
directrice générale adjointe